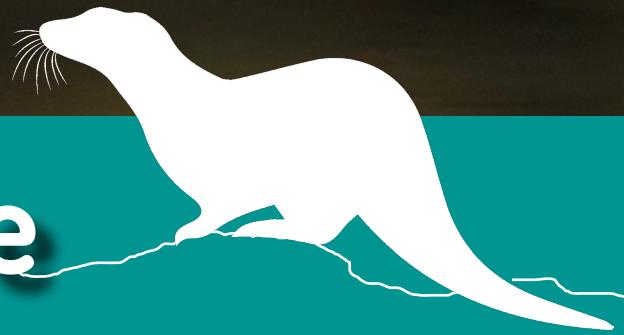


La lettre de l'Opération



La Catiche

Edito

Chères lectrices, chers lecteurs,

Chaque année, notre opération "Havres de Paix pour la Loutre d'Europe" se renforce : de nouveaux propriétaires s'engagent, de nouvelles parcelles deviennent des refuges de tranquillité, et le réseau continue de grandir. De plus en plus d'associations relais rejoignent également le réseau en région, permettant ainsi d'étendre l'opération sur une grande partie du territoire. Ce numéro n°7 de La Catiche souligne cette belle dynamique. En mettant à l'honneur non pas un, mais deux Havres de Paix cette année, nous souhaitons valoriser l'engagement concret des particuliers mais aussi des collectivités en faveur de la Loutre. Ce geste, simple mais significatif, s'inscrit dans le cadre d'un réseau national qui permet de protéger les cours d'eau, les zones humides et leurs berges, chacun à son échelle.

Si vous souhaitez agir concrètement, notre article sur la création d'une mare propose un exemple d'action facilement réalisable. Même un petit point d'eau peut devenir une richesse écologique, un havre de biodiversité, et contribuer à un environnement plus favorable à la Loutre.

Enfin, notre dossier thématique sur le Castor, allié des zones humides, rappelle à quel point ces milieux sont cruciaux pour les mammifères semi-aquatiques et l'ensemble des espèces de faune et de flore qui y évoluent. La gestion de ces réservoirs de biodiversité doit plus que jamais être au cœur de nos efforts de conservation. Merci à vous tous, propriétaires, bénévoles, partenaires, pour votre implication dans cette aventure collective. Je vous souhaite une excellente lecture.

Cécile Kauffmann – animatrice du PNA en faveur de la Loutre d'Europe

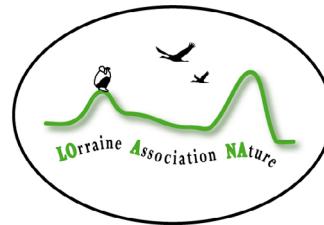
Sommaire

- Les news p2
- Les Havres à l'honneur p3
- La Loutre et vous, conseils et infos :
Créer une mare chez soi p7
- A la découverte des zones humides : le Castor d'Eurasie p9
- Le compteur des Havres de Paix p12
- Les prochains rendez-vous p12



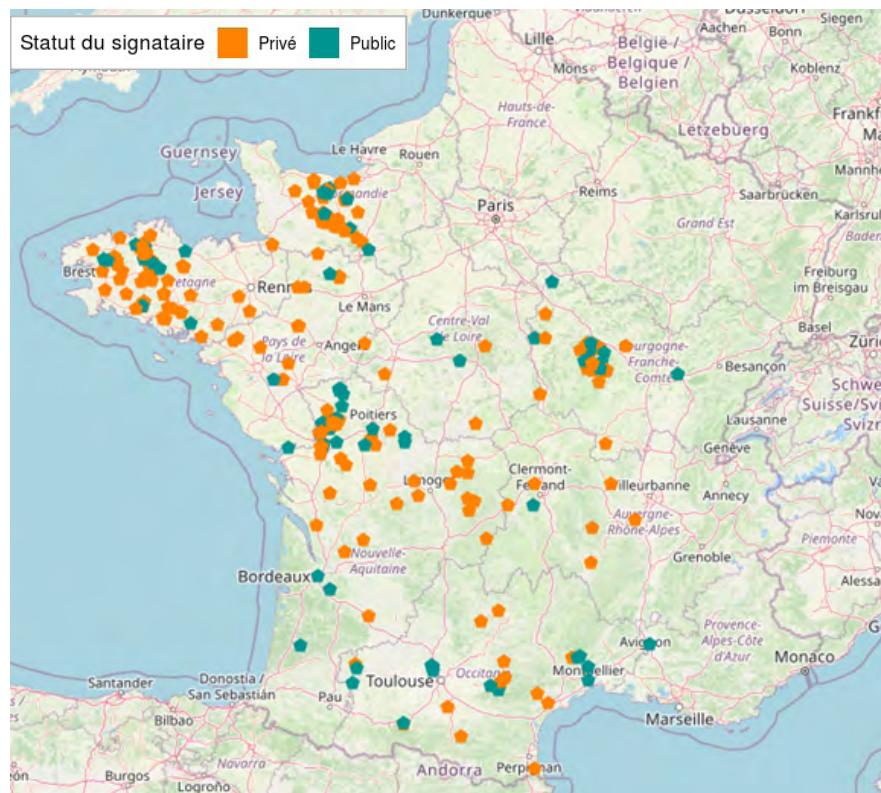
De nouveaux relais locaux rejoignent l'opération

En 2025, trois nouvelles associations en région ont rejoint le réseau des Havres Paix afin d'en assurer le relai localement : l'antenne des Pyrénées Orientales de la LPO, Lorraine Association Nature (LOANA) et le Groupe d'Etude des Mammifères de Lorraine (GEML). Leur implication permettra de sensibiliser de nouveaux propriétaires de parcelle traversée ou bordée par un cours d'eau, un plan d'eau ou une zone humide, d'agir concrètement pour la préservation de la Loutre et de ses habitats.

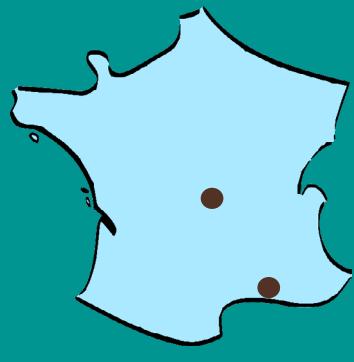


Une convention signée pour la première fois dans deux nouveaux départements

L'Ariège (09) et la Charente (16) rejoignent en 2025 la liste des départements déjà engagés dans le réseau des Havres de Paix pour la Loutre d'Europe. Un Havre de Paix peut être créé en zone actuelle de répartition de l'espèce, mais aussi en zone de reconquête. De nombreux départements sont encore dépourvus de sites labellisés, en particulier dans le nord et l'est du territoire. Alors pourquoi pas vous ?



Carte de répartition des Havres de Paix en France - Décembre 2025
© SFEPM (Lizmap)



Les Havres à l'honneur

Cette année, nous partons à la découverte de deux Havres de paix. L'un se trouve dans le Puy-de-Dôme et l'autre plus au sud, dans l'Hérault.

Les étangs du Prestioux

Situés sur la commune de Bourg Lastic (Puy-de-Dôme), en plein cœur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, les étangs du ruisseau de Prestioux ([vidéo drone](#) - © Franck Cordier) s'étendent sur 13,38 hectares et représentent une véritable zone de quiétude pour la Loutre d'Europe. Alimentés par le ruisseau du Prestioux, affluent du Chavanon, les quatre étangs interconnectés sont chacun agrémentés d'une zone humide en amont. Les plans d'eau sont entourés au nord par une forêt de conifères, au sud par une forêt de feuillus, et à l'ouest par des landes. La Loutre, déjà observée sur le site par les propriétaires, y retrouve l'ensemble des conditions favorables à son développement.

Découvrez-en un peu plus sur ce remarquable Havre de Paix et son histoire, à travers les mots de ses propriétaires...

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

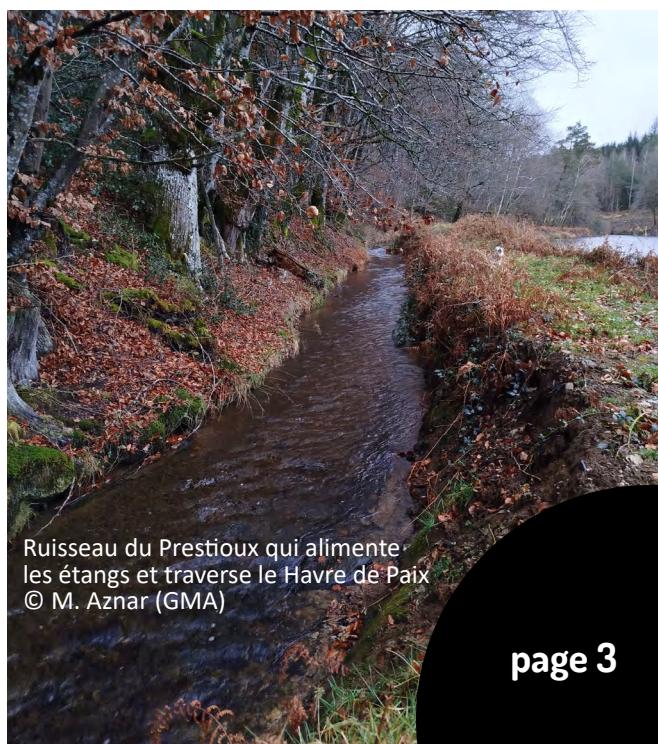
Mon ami Laurent Basset et moi-même, tous deux d'origine flamande, possédions déjà un domaine de 60 hectares à Latronche (Corrèze), où nous résidons la moitié de l'année. En 2022, nous avons appris que l'ancienne pisciculture de la famille Modefroid était mise en vente. Curieux, nous avons visité les lieux et avons immédiatement été séduits par leur caractère exceptionnel. C'est ainsi qu'en co-propriété avec Laurent et Anne-Marie Basset, nous avons décidé d'acquérir le domaine.

Pour quelle raison avez-vous souhaité labelliser votre parcelle en « Havre de Paix pour la Loutre » ?

Dès notre première visite, nous avions pu observer la présence de plusieurs loutres, ainsi que de nombreuses coulées et des restes de poissons consommés le long des berges. Nous envisagions au départ d'exploiter les étangs pour la pêche, mais la beauté du site et la richesse de son environnement nous ont finalement convaincus de le préserver tel quel et de le labelliser en « Havre de Paix pour la Loutre ».



Etang du Prestioux à Bourg Lastic (63)
© H. De Tollenaire



Ruisseau du Prestioux qui alimente les étangs et traverse le Havre de Paix
© M. Aznar (GMA)

Quelles espèces de poissons évoluent dans les étangs ?

René Modefroid, qui a été propriétaire des lieux pendant près de 50 ans, nous avait indiqué que les étangs abritaient en abondance de nombreuses espèces : carpes, tanches, brochets, sandres, perches, brèmes et ablettes. Autrement dit, une véritable ressource alimentaire pour les loutres ! De nombreux canards y évoluent également, en parfaite harmonie avec la faune locale.

Quelles mesures de gestion mettez-vous en place ?

Nous souhaitons préserver le caractère naturel des lieux et les maintenir dans leur état actuel. La chasse y est également interdite. Pour sensibiliser le voisinage et affirmer notre engagement en faveur de la protection de la Loutre et de ses habitats, nous avons installé huit panneaux « Havre de Paix » à différents endroits du domaine.

Hugo De TOLLENAERE



Un Havre de Paix en plein cœur de Montpellier

C'est aux alentours de 2016/2017 que les premiers indices annonçant le retour de la Loutre sur le territoire montpelliérain sont repérés sur les berges du Lez, petit fleuve côtier méditerranéen coulant sur un peu moins de 30 kilomètres en traversant la commune de Montpellier. Depuis, ces indices (des épreintes) ont été régulièrement découverts et confirmés par des naturalistes, auxquels se sont progressivement rajoutés d'autres preuves comme des enregistrements vidéo.

En 2023, le projet [OtterConnect](#), mené par des chercheurs du CEFE (Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive), voit le jour. Il est le fruit de la collaboration entre le CEFE, l'Université de Montpellier, l'EPTB Lez (Etablissement Public Territorial de Bassin – Lez), la Ville de Montpellier et Montpellier Métropole Méditerranée. Il a permis de déployer des moyens inédits, comme l'extraction d'ADN dans l'environnement, pour mieux appréhender le retour progressif sur notre territoire d'une espèce qui avait presque disparu en France. En parallèle, une vingtaine de caméras automatiques ont été installées et des prospections sur site, à la recherche d'indices de présence, ont été menées à plusieurs reprises sur tout le long du cours d'eau, de la source jusqu'à l'embouchure. [Les données ainsi récoltées](#) ont participé à l'amélioration de nos connaissances, à la fois du milieu dans lequel vit la Loutre, mais également de la faune et de la flore associées.

Un projet de médiation scientifique, baptisé Med-Lez, est directement lié au projet scientifique décrit précédemment. Il regroupe des chercheurs du CEFE, des agents de l'EPTB Lez, du CPIE APIEU Montpellier (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement - Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement Urbain), du Centre de ressources Educ'nature et du service Nature Observatoire et Territoire de la Ville de Montpellier. Ensemble, ils ont élaboré une mallette pédagogique baptisée « La loutre se met à Lez » qui est d'ores et déjà mise à disposition pour des animations sur stand ou en nature et qui vise un public large, des tout-petits aux professionnels des zones humides. Le tout est accompagné d'une exposition photographique : « Théâtre enchanté », actuellement visible au Domaine de Restinclières, à Prades-le-Lez depuis le 5 octobre et jusqu'au 4 janvier 2026.

En 2024, une institutrice du groupe scolaire Louise Michel/Paul Painlevé à Montpellier, Valérie Leblanc, soumet son projet d'Aire Terrestre Educative (ATE) à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) qui porte cette démarche au niveau national. Les ATE sont de petites zones destinées à devenir support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement. Pour cela, l'institutrice sollicite également les services de la collectivité car elle a repéré une parcelle, gérée par cette dernière et attenante à l'école. Cette parcelle se situe en rive gauche du Lez, proche du centre de Montpellier dans le quartier de la Pompignane. Elle couvre une



surface d'environ 3 000 m² pour environ 300 m de berges. Elle accueille une végétation et une faune inféodées aux zones humides : Juncacées, Anatidés, Batraciens, Odonates par exemple. Clôturée de part et d'autre, mais pas au niveau de la berge, elle longe une zone résidentielle en amont, puis le groupe scolaire en aval. Elle est constituée d'une petite prairie plane et d'une bande de ripisylve pentue et dense. Un portillon placé dans la cour de l'école est le seul accès terrestre possible. Il n'autorise le passage qu'aux élèves et aux équipes de jardiniers de la ville, qui pratiquent une gestion écologique stricte sur ce site. Les deux instances, OFB et Ville de Montpellier ont validé ce projet et depuis, les élèves bénéficient d'animations régulières, en lien avec le vivant avec le concours du CPIE APIEU Montpellier.

Le projet *Otterconnect* mentionné plus haut avait déjà obtenu de nombreuses preuves filmées du passage de loutres dans la zone où des épreintes ont par ailleurs été prélevées pour analyses génétiques. Mais dans un souci de confirmation et afin de faire participer les enfants, le service Nature Observatoire et Territoire de la Ville de Montpellier a proposé d'installer à nouveau des caméras automatiques sur la parcelle, puis d'intervenir en classe pour y découvrir ces nouvelles images, qui ont été à la hauteur des espoirs fondés par les élèves. Renards, fouines, hérissons, bergeronnettes et bien sûr loutres se sont succédés devant l'objectif !

Loutre qui fréquente le site, détectée grâce à un appareil photo à déclenchement disposé au pied de la parcelle du Havre de Paix © Y. Raulet (ville de Montpellier)

C'est donc tout naturellement que cette parcelle, à la frontière entre l'urbain et le sauvage, a été proposée à la SFEPM et la LPO (structure relais en région Occitanie) pour l'obtention du label Havre de Paix pour la Loutre d'Europe, constituant ainsi une formidable opportunité de promouvoir la biodiversité en milieu citadin.

Inauguré le 27 mai dernier, la veille de la journée mondiale de la Loutre, ce tout nouveau Havre de Paix synthétise le travail collaboratif entre chercheurs et acteurs du territoire et concrétise la volonté de transmettre toutes les connaissances acquises au grand public. Il se chuchote également qu'il a aussi vocation à faire des petits. En effet, des communes de la Métropole de Montpellier sont en pleine réflexion pour en créer à leur tour.

Ce qui est sûr, c'est que ce Havre de Paix a désormais de beaux jours devant lui grâce aux jeunes gestionnaires qui sauront en prendre grand soin !

Yann RAULET, Chargé de mission biodiversité,
ville de Montpellier



Discours inaugural pour célébrer le conventionnement de la parcelle, avec la participation des élèves de l'école primaire © Y. Raulet (ville de Montpellier)



La Loutre et vous, conseils et infos :

Créer une mare chez soi ? Ou comment offrir un refuge pour la biodiversité et favoriser la disponibilité en ressources alimentaires pour la Loutre...

Les mares, même de petite taille, abritent une biodiversité étonnamment riche. Amphibiens, reptiles, insectes aquatiques, oiseaux et parfois même des mammifères semi-aquatiques y trouvent nourriture, refuge et lieux de reproduction. Ces petites zones humides sont de véritables réservoirs de biodiversité.

Alors pourquoi pas en créer une au sein de votre Havre de Paix ?

Avant de vous lancer, ayez toutefois conscience qu'une mare nécessite un entretien régulier et qu'il s'agit donc d'un engagement sur le long terme.

Voici quelques conseils pour la création de votre mare :

1) Réglementation

Assurez-vous que le projet respecte la réglementation en vigueur : contactez la mairie de votre commune pour vérifier la conformité avec les documents d'urbanisme (PLU ou POS), la distance minimale à respecter par rapport aux habitations, etc.

2) Emplacement

- Disposez d'au minimum 3 m² (idéalement de 4 à 8 m²),
- Préférez un terrain plat, dans un point bas du terrain, là où les eaux de pluie s'accumulent naturellement,
- Sélectionnez un sol argileux dont l'imperméabilité naturelle limitera les pertes d'eau, ou un terrain sec qui nécessitera alors la pose d'une bâche synthétique afin d'imperméabiliser le milieu,
- Favorisez une zone ensoleillée (au moins 4 à 6 h par jour) : privilégiez une exposition partielle au sud, avec un dégagement à l'est et à l'ouest pour capter le soleil en début et en fin de journée,
- Evitez la proximité immédiate des grands arbres qui risqueraient d'abîmer le système d'imperméabilisation (racines) ou de provoquer une eutrophisation du milieu (dépôt de feuilles mortes),
- Evitez la proximité avec un éclairage nocturne,
- Evitez les endroits qui s'assèchent vite car ils pourraient constituer un piège mortel pour la faune aquatique.



Mare d'environ 4 m² creusée par un particulier dans le Limousin, avec une bâche synthétique pour en assurer l'étanchéité, et peuplée de divers amphibiens.

© C. Pellerin (SFEPM)

3) Creusement

- Réalisez vos travaux entre septembre et décembre, voire jusqu'à fin février,
- Creuser sur une profondeur maximale située entre 1 m et 1,5 m,
- Créez des pentes douces (entre 5° et 15°) afin de faciliter l'accès des animaux, ou creusez par paliers successifs,
- Diversifiez les formes sur les berges de votre mare pour favoriser la création de micro-habitats variés.

4) Etanchéité

- Si vous devez poser une bâche synthétique, choisissez une bâche spéciale mare de 2 mm d'épaisseur au minimum (BUTYL, caoutchouc EPDM ou PVC) et calculez correctement les dimensions nécessaires,
- N'oubliez pas de creuser des tranchées sur les pourtours qui serviront à fixer la bâche : vous pourrez par exemple utiliser une partie de la terre extraite pour modeler la rive, en créant des reliefs,
- Option plus écologique, si le sol s'y prête : imperméabilisez votre fossé avec de l'argile compacté (épaisseur de 20 à 40 cm nécessaire).

5) Remplissage

- Optez pour un remplissage avec de l'eau de pluie, en particulier si vous disposez d'un système de récupération des eaux de pluie. Sinon : patientez jusqu'à la prochaine averse !
- Pensez à creuser un trop-plein en cas de débordement.

6) Végétalisation de la mare

Les plantes aquatiques s'installeront naturellement, mais en cas de pose d'une bâche cela peut s'avérer relativement lent. Dans ce cas, n'hésitez pas à planter des espèces oxygénantes, flottantes (nénuphar, renoncule aquatique), ou de berges (joncs, iris des marais). Observez les plantes qui poussent dans les mares et les étangs voisins ! Sélectionnez des espèces locales et non invasives.

Etapes de mise en eau d'une mare artificielle avec géotextile et bâche EPDM pour en assurer l'étanchéité.
Chantier réalisé par le GMHL avec l'UNICEM
© C. Métégnyer-Brosse (GMHL)



7) Faune locale

Une mare naturelle ne contient pas de poissons : ces derniers consomment les larves d'amphibiens et déséquilibrent l'écosystème de la mare. La faune locale viendra s'installer naturellement : grenouilles, tritons, libellules, etc.

8) Entretien

- Préservez une zone d'eau dégagée, sans végétation : réalisez des travaux de débroussaillage et de désenvasement à l'automne, tous les 3 à 20 ans (selon le développement).
- Il est toujours recommandé d'étaler les interventions dans le temps en n'agissant que sur une partie de la mare à chaque fois.
- Maintenez une bande enherbée de quelques mètres autour de la mare, que vous ne faucherez qu'une fois par an, afin de créer un refuge propice à la faune.
- N'hésitez pas à réalimenter votre mare en eau si elle venait à s'assécher durant l'été.

Et les mammifères semi-aquatiques dans tout ça ?

Certaines espèces comme le Campagnol amphibie, la Crossope aquatique, le Putois ou même notre chère Loutre d'Europe pourraient visiter votre mare si un cours d'eau passe à proximité. La biodiversité de la mare, particulièrement en amphibiens, peut constituer une ressource alimentaire non négligeable lorsque la Loutre n'a pas de poisson à se mettre sous la dent.

A vous de jouer !

Cécile KAUFFMANN, animatrice du PNA Loutre



Ressources :

Vienne Nature / CEN Allier / Bretagne Environnement / FNE Auvergne - Rhône-Alpes / LPO Auvergne - Rhône-Alpes

A la découverte des zones humides : le Castor d'Eurasie

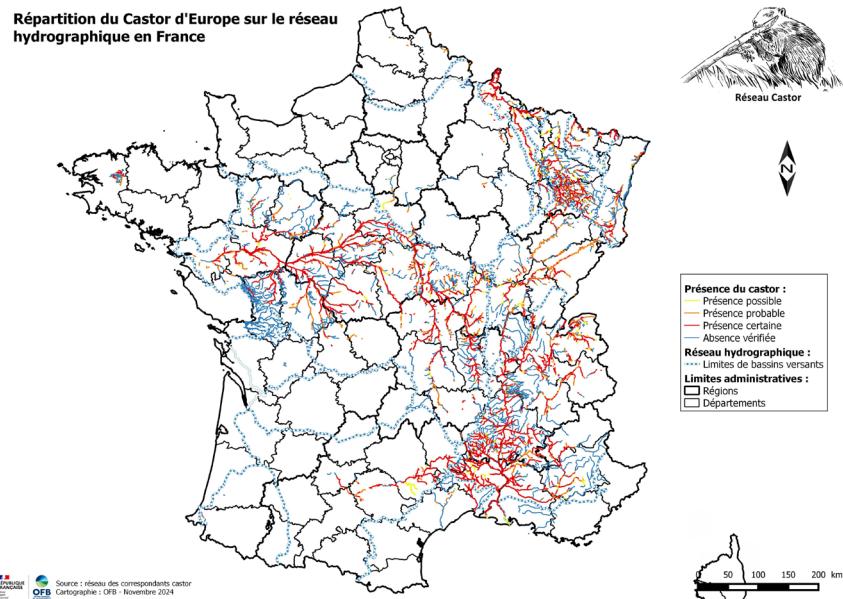
Le Castor d'Eurasie: un allié pour l'avenir des milieux aquatiques

Alors que l'Année du Castor touche à sa fin et que la rédaction d'un Plan National d'Actions en faveur de l'espèce vient tout juste d'être validée, il nous a paru évident de vous présenter ce mammifère emblématique de nos cours d'eau dans ce nouveau numéro de La Catiche.

Le Castor d'Eurasie (*Castor fiber*) (Linnaeus, 1758), parfois appelé Castor d'Europe, est avec la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) (Linnaeus, 1758) le second "grand" mammifère semi-aquatique autochtone. Pesant jusqu'à 30-35 kilos et mesurant, avec sa queue plate et écailleuse unique chez les mammifères, près d'1,2 mètre de long, il est le plus gros rongeur de l'hémisphère nord. Record partagé avec son cousin américain, avec lequel il ne s'hybride pas. A l'instar de la Loutre, il a bien failli disparaître du continent. Comme elle, c'est un animal qui, désormais, se porte plutôt bien, retrouvant peu à peu les territoires qu'il avait perdus. Protégé dès 1909, il s'agit du premier mammifère ayant bénéficié d'une protection en France.

Si la Loutre est la « princesse de l'eau », le Castor en est assurément le seigneur ! Par son activité parfois débordante, quelquefois extraordinaire, il peut être l'un des principaux facteurs de l'évolution hydrogéomorphologique d'un cours d'eau.

Pourtant en conditions optimales, le castor passe à peu près inaperçu. Dans les vallées alluviales dynamiques, où l'eau façonne continuellement le paysage par le déplacement de matériaux, favorisant ainsi le développement des bois tendres, les traces du castor restent modestes. C'est ici qu'il possède ses plus fortes densités de populations ; jusqu'à une famille tous les 1,5 km de linéaire. Ses gîtes, simples terriers qu'il entretient et répare régulièrement jusqu'à parfois constituer année après année d'imprenables terriers-huttes, se confondent dans la végétation et la diversité



Carte de répartition de *Castor fiber* sur le réseau hydrographique de France métropolitaine en 2024
© Réseau des correspondants Castor (Office Français de la Biodiversité)

des embâcles. Ses multiples chantiers d'abattage, coupes et réfectoires se fondent parmi le fracas provoqué par les crues et la forte productivité en bois mort des forêts alluviales.

Mais qu'en est-il aujourd'hui dans un contexte fortement anthropisé ?

Où la quasi-totalité des cours d'eau ont été remaniés, rectifiés, dragués, incisés.

Où les berges ont été banalisées, remblayées, voire urbanisées.

Où la végétation a été réduite à peau de chagrin, transformant les véritables forêts alluviales en d'étroites ripisylves impactées par l'arrivée massive de plantes exogènes ?

Castor en pleine activité. A noter l'observation d'une mamelle, démontrant que c'est une femelle allaitante et que la famille suivie s'est reproduite. © H. Barré-Chaubet



Là encore, les fortes capacités d'accommodation du castor lui ont permis de surmonter ces difficultés et de recoloniser nombre de cours d'eau, nombre de plans d'eau nouvellement créés (gravières...) et ce jusqu'en ville.

Ces "nouveaux" foyers d'implantation vont alors avoir un territoire plus important, jusqu'à 7 km linéaires. Le spectre alimentaire, notamment ligneux, va s'élargir aux noisetiers, ormes, cornouillers, ou encore aubépines pour pallier le manque de bois tendres. L'herbe des pâtures sera brouisée. L'hydrosystème, notamment des plus petits cours d'eau, sera profondément modifié par des barrages permanents, relevant la hauteur d'eau, ainsi que la nappe d'accompagnement et créant de nouvelles zones humides. Ce phénomène est bien documenté. Il favorise durablement tout un écosystème diversifié et sa biocénose. En France, à condition qu'on leur laisse la liberté, nos castors gaulois* sont capables de générer de nouveaux espaces de vie sauvage de plusieurs hectares, comme on peut l'observer dans le grand-est lyonnais (voir [Plan de gestion du castor d'Europe sur le territoire des Balcons du Dauphiné](#), p.40 & [Plan de gestion stratégique du Castor d'Europe sur le bassin versant de la Bourbre](#), p. 10). La médiation auprès des acteurs locaux (profession agricole, structures GE-MAPI...) est alors primordiale. Son statut d'espèce protégée et sa pugnacité à reconstruire ce qu'on lui aura détruit permet, avec un minimum de pédagogie et un accompagnement technique concret, de faire accepter sa présence aux propriétaires et exploitant·es impacté·es. Le contexte actuel de dérèglement climatique exige de restaurer nos cours d'eau et redonner place aux zones humides. Le Castor d'Eurasie, espèce « clé de voute » est devenu un précieux allié.

Evidemment, tout ce qu'il entreprend n'est pas chose sacrée. Il existe des cas où il peut porter préjudice à une infrastructure (digue d'étang, de canal ou desserte), ou encore ennoyer durablement de vastes parcelles agricoles. Dans ces cas, un travail conjoint avec l'Office Français de la Biodiversité, animateur du Réseau national Castor, amène à une prise de décision permettant une conciliation, avec toutes les précautions pour respecter le cycle biologique de l'espèce, intégrer les besoins du foyer et limiter l'échec, en considérant les capacités de (re) construction de l'espèce.

Par ses modifications de l'hydrosystème et ses conséquences hydrologiques (soutien à l'étiage, recharge de la nappe, atténuation des petites crues...) comme écologiques (augmentation de certains cortèges faunistiques et floristiques, diversification des habitats...), la présence du Castor d'Eurasie est un facteur favorable au retour et à l'implantation de la Loutre d'Europe. Elle bénéficiera de ces « étangs à castor », et y trouvera nourriture et lieu de gîte. Sans parler de neutralisme, puisque la Loutre tire un certain avantage de la présence du Castor, les interactions interspécifiques sont rarissimes. Seule est mentionnée dans la littérature la prédation potentielle de jeunes castorins par la Loutre lors de grandes périodes de froid et de disette.

Réapprendre à la population à cohabiter avec le Castor, habitué à transformer, gérer et entretenir les cours d'eau depuis plusieurs centaines de milliers d'années, est chose difficile. Notre mémoire collective oublie vite une espèce quand elle a disparu d'une contrée depuis des siècles. Même si cet animal est aussi capable que nous d'abattre des arbres, construire des barrages et des huttes, créer puis entretenir des étangs, des arbres têtards...



Il faut repenser notre manière de considérer le Castor et par extension reconstruire nos modes de gestion des bords de cours d'eau. S'interdire de toute plantation (arbres fruitiers, peupliers de culture, résineux...) à moins de 15 mètres d'un cours d'eau - ou alors ne pas se plaindre - en laissant la végétation spontanée s'y développer. En contexte agricole, la vigilance s'impose lors du broyage aux abords des berges : le tas de bois parmi les jeunes ronces peut être un terrier-hutte...

"Penser comme un castor" est devenu incontournable pour tout acteur·rice de l'environnement, que l'on travaille pour un EPAGE, en charge de la restauration d'un cours d'eau (gare au castor transformant rapidement un ruisseau à truite, fraîchement inauguré, en marais eutrophe à l'aide d'un simple barrage... vérifique), que l'on soit naturaliste au sein d'une association devant gérer des cas de médiation conflictuelle en anticipant la réaction de l'espèce à différents scénarios possibles, technicien dans les services de l'Etat pour promouvoir des solutions basées sur l'espèce, ou encore propriétaire d'un Havre de Paix souhaitant agir pour la préservation de la Loutre et des mammifères semi-aquatiques qui peuplent nos cours d'eau.

Chose étrange que de constater que peu de mammalogistes s'enquiert du bièvre. Nous sommes bien peu nombreux·ses à rechercher les gîtes à castor, à suivre les barrages (et les acteur·rices impacté·es) pour les préserver.

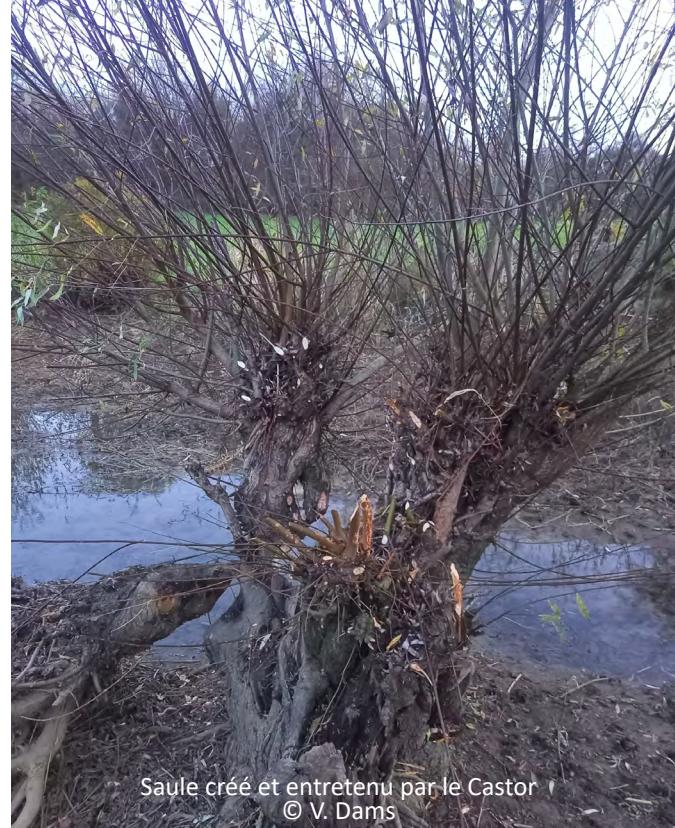
L'on se met même à penser comme un castor en reconstruisant comme lui des barrages afin de restaurer les petits cours d'eau en sale état. Dans le même temps les vrais barrages des vrais castors et leurs gîtes sont détruits dans l'indifférence (presque) générale...

Puisse cet article être un plaidoyer pour penser comme un castor !

Castordialement,
Vincent DAMS, FNE Jura (ex-JNE)
Hugo BARRÉ-CHAUBET, Dole Environnement
Groupe Castor Bourgogne-Franche-Comté

*(*Castor fiber ssp gallica*e, la seule sous-espèce qui a survécu en France et qui grâce aux réintroductions est à l'origine des populations aujourd'hui établies sur les bassins versants de la Loire, du Rhin, de la Moselle et actuellement en cours de recolonisation de ceux de la Seine et de la Garonne)

Panneau d'information signalant la présence d'un gîte pour l'exploitant du site © V. Dams



Saule créé et entretenue par le Castor
© V. Dams

De nombreuses études et mesures de conservation du Castor d'Eurasie sont d'ores et déjà mises en place par l'Office Français de la Biodiversité, la Société Nationale de Protection de la Nature et de multiples associations locales. Espèce emblématique de nos cours d'eau, symbole d'une coexistence possible entre l'Humain et la faune sauvage, le Castor fait désormais l'objet d'un Plan National d'Actions en cours de rédaction par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, en lien étroit avec les acteurs précités et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand-Est. Ce plan d'actions permettra d'améliorer les connaissances sur l'espèce et de suivre l'état de ses populations, de poursuivre la protection et la restauration de ses habitats, de réduire les pressions et les menaces qui pèsent sur elle tout en favorisant la cohabitation avec les activités humaines, de sensibiliser, d'informer et de former mais aussi de renforcer la coordination et la gouvernance de l'ensemble de ces actions au niveau national.

Pour plus d'informations sur le Castor, visionnez le [webinaire](#) de la SFEPM !



Les Havres de Paix en chiffres

En décembre 2025, l'opération Havre de Paix représente :

- **277** havres de paix signés,
- **249** heureux propriétaires de berges de cours d'eau ou plan d'eau à avoir créé un Havre de Paix pour la Loutre d'Europe,
- et **plus de 3 546 ha** de parcelles sous convention !

N'hésitez pas à partager cette expérience et à en parler autour de vous, pour créer d'autres vocations, densifier le réseau de ces zones de tranquillité et ainsi leur donner encore plus d'importance !



Les prochains rendez-vous

Retrouvez toutes les animations proposées dans le cadre des prochains grands événements naturalistes sur leurs sites respectifs :

- 13 janvier 2026 : Conférence sur la Loutre d'Europe et son retour dans les Hautes-Alpes – Idées de Demain (Chorges – 05). Ouvert à tous.
- 1^{er} février 2026 : Ciné-débat sur la Loutre d'Europe (diffusion du documentaire "La Loutre... en toute intimité" suivie d'une conférence) - Ecologie au quotidien (Die - 26). Ouvert à tous.
- 17 février 2026 : Conférence "Du chabot à la Loutre d'Europe, les mille et une richesses du fleuve Lez" - Université de Montpellier Paul-Valéry (34). Ouvert à tous.
- 12 et 13 mars 2026 : Série de conférences sur la Loutre d'Europe et sortie terrain dans le cadre du projet Interreg « Otter across borders » - WWF Belgique (Anvers). Inscription payante.
- 27 mai 2026 : 10^e Journée Mondiale de la Loutre – IOSF, événements partout en France. Conférence sur la Loutre prévue à Bourges le 30 mai, organisée par la SFEPM et l'OFR (informations à venir).

N'hésitez pas à consulter régulièrement l'[Agenda des Rendez-Vous Loutre](#) pour découvrir les événements qui sont ajoutés au fil de l'eau.

Compteur Havres

277

Retrouvez l'Opération
Havre de Paix sur
www.sfepm.org

**Vous voulez présenter votre
Havre de Paix, nous raconter
une anecdote sur la Loutre
ou nous envoyer des photos
pour les publier dans le
bulletin ? Ecrivez-nous !**

cecile.kauffmann@sfepm.org
Tél. : 02.48.70.40.03

Décembre 2025

Responsable de la publication : Thomas RUYS, Président de la SFEPM

Responsable de la rédaction : Cécile KAUFFMANN

Conception graphique et réalisation : Dominique PAIN

Relecture : Véronique BARTHELEMY et Franck SIMONNET

Crédits photos et illustrations : Hugo De TOLLENAERE, Mélanie AZNAR, Jean-Marc LUSTRAT,
Yann RAULET, Chloé PELLERIN, Clémence MÉTÉGNIER-BROSSE, Hugo BARRÉ-CHAUBET et
Vincent DAMS

Photo de couverture : Sébastien BARIO

Opération soutenue par le Ministère de la Transition Ecologique, de l'Energie, du
Climat et de la Prévention des Risques



SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE
ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité